

Réveillez-vous en haute terre Drômoise !
« Séjour Réveillon »
Du 29 décembre 2023 au 1^{er} janvier 2024

Accueil : 3 jours en **pension complète** du dîner du vendredi 29 décembre 2023 au déjeuner du lundi 1er janvier 2024 inclus, **avec animations de la maison** : propositions d'activités autonomes en journée et animations organisées en fin d'après-midi et en soirée, pour enfants et adultes, incluses dans les tarifs.

Hébergement en chambres avec sanitaires complets, chambres à 4 lits (2 lits à étage).

Soirée réveillon incluse :

***Apéritif :**

Boissons et mises en bouche chaudes et froides, rires, animations

*** Dîner festif :** (produits locaux et de saison)

Buffet d'entrées aux saveurs variées

Viande locale et sa garniture

Plateau de fromages

Et au dessert, des gâteaux gourmands et leur farandole de douceurs !

~

Apéritif, vins issus de l'agriculture Biodynamique,
Clairette de Die Bio et café compris

*** Soirée dansante :**

Partagée avec tous les vacanciers, ambiance joyeuse et
Bises de bonne année à minuit !!

Tarifs pour le séjour du vendredi 29 décembre 2023 au lundi 1er janvier 2024 :

- **Adultes : 298€** (chambre 3 ou 4 lits) / (chambre à 2 lits suivant disponibilité + 3€/jour)
- **Jeunes (12 à 17 ans) : 260 €** (chambre 3 ou 4 personnes)
- **Enfants (6 à 11 ans) : 230 €** (chambre 3 ou 4 personnes)
- **Enfants (2 à 5 ans) : 159 €** (chambre 3 ou 4 personnes)

Si vous le souhaitez, vous avez la possibilité de prolonger ce séjour en pension complète sans animation **jusqu'au mardi 2 janvier 2024.**

Supplément pour une journée :

- **Adultes : 59.90 € / jour**
- **Jeunes (12 à 17 ans) : 50.20 €/jour**
- **Enfants (6 à 11 ans) : 43.70 €/jour**
- **Enfants (2 à 5 ans) : 32.40 € / jour**

Non compris dans ce tarif :

- * Location de ski alpin, ski de fond ou raquettes à neige (possibilité de location sur place).
- * Forfait de ski alpin à la station de Lus-la-Jarjatte ou autre activité payante
- * Boissons hors repas et achats personnels éventuels
- * En sus : taxe de séjour 0,70 €/nuit/adulte et adhésion obligatoire à Vacances Pour Tous.